

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt, le 11 Septembre à 11 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 04 septembre, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présent : ANTONETTI Jean-Pierre, BARTOLI Jean-Christophe, BERQUEZ Zélia, BIANCONI Charles-Henri, CESARI Mathieu, CUCCHI Caroline, GIUDICELLI Paul, MANICCIA Christophe, POLVERINI Jérôme, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, SANTARELLI Félix
Présents : 13	
Votants : 13	Etaient représentés : QUILICHINI Pierre
	Etaient absents : Jean-Vincent TOMASI, Gabrielle VAUTRIN
	Secrétaire de séance : MARIANI Mélody
	Le quorum étant réuni. le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique dans le cadre d'un CDD à temps complet (35h)

Le Maire, sur proposition de l'ensemble de ses adjoints, expose :

Afin d'assurer les missions d'entretien des espaces communaux en régie, et dans un souci d'économie il s'avère nécessaire de procéder au recrutement d'un adjoint technique pour renforcer l'équipe actuelle.

Cet agent devra préalablement avoir effectué des tâches similaires et à ce titre être titulaire de l'ensemble des permis et certificats d'aptitude afférents à la conduite d'engins et véhicules indispensables à l'accomplissement de ces tâches.

Lorsque cela s'avèrera nécessaire, il recevra une formation complémentaire.


Le conseil municipal, ouï le rapport ci-dessus, et après avoir délibéré décide :

Article 1 : la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet (35h), destiné à assurer les missions d'entretien des espaces communaux est adoptée.

Article 2 : Le tableau des effectifs sera complété en ce sens.

Article 3 : les dépenses afférentes à ce recrutement seront inscrites au budget principal 2020 aux chapitre et articles prévus à cet effet.

Voix POUR :	13
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 14/09/2020	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 11 Septembre 2020, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/09/2020  Le Maire, Charles-Henri BIANCONI
--	--